

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 30 mai 2018**

Date de la convocation : 18 mai 2018

Ordre du jour :

1. AVIS SUR PROJET SCHEMA DE MUTUALISATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES GRANVILLE TERRE ET MER
2. VOTE DES SUBVENTIONS 2018
3. AVENANT A LA CONVENTION DE PARTENARIAT PRESENCE VERTE
4. QUESTIONS DIVERSES

L'an deux mille dix-huit, le trente mai à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune d'ANCTOVILLE SUR BOSCOQ, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme BUNEL Nadine, Maire.

Présents : Mme BUNEL Nadine, Maire, M. CERCEL Benoît, Mme LURIENNE Magali, M. LEMOINE François, adjoints, Mme DESHOGUES Elodie, M. COUPPEY Gilles, Mme LEPLUMEY Patricia, GEORGES Brigitte, DELALANDE Annie, conseillers municipaux.

Absentes excusées : Mme. GEORGES Brigitte (a donné procuration à Mme BUNEL Nadine), Mme DEROUET Dominique, (a donné procuration à Mme LURIENNE Dominique).

Madame DESHOGUES Elodie a été nommée secrétaire

**1. 2018/14- AVIS SUR PROJET SCHEMA DE MUTUALISATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES GRANVILLE TERRE ET MER**

L'article L.5211.39.1 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par la loi du 16 décembre 2010 stipule que le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité propre établit, dans l'année qui suit chaque renouvellement général des conseils municipaux, un rapport relatif aux mutualisations de services entre les services de l'EPCI et ceux des communes membres. Ce rapport doit comporter un projet de schéma de mutualisation des services à mettre en œuvre pendant la durée du mandat.

Un schéma a été élaboré à l'issue de travaux préparatoires ayant associé GTM et l'ensemble des communes membres. Ces travaux ont conduit à un premier diagnostic d'ensemble des besoins des communes, et a permis d'identifier des pistes de mutualisation possibles, qui seront travaillées dans le cadre de la réflexion d'élaboration du projet de territoire et sa déclinaison organisationnelle.

Ce schéma constitue donc une deuxième étape dans la constitution d'un schéma de mutualisation étant donné que l'ensemble de la réflexion portant sur le projet du territoire a été menée. Ce document doit donc être considéré comme la continuité de la réflexion en matière de mutualisation qui avait été réalisée en 2015

Conformément aux textes réglementaires (loi du 16 décembre 2010 et loi NOTRe), le schéma est adressé pour avis à chacun des conseils municipaux des communes membres de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale et doit être approuvé par délibération de l'organe délibérant de Granville Terre et Mer courant 2018.

**Madame le Maire demande aux membres du Conseil Municipal d'émettre un avis sur le projet de Schéma de Mutualisation proposé par Granville Terre et Mer.**

Après étude des documents le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne un avis favorable au projet de schéma de mutualisation du territoire de Granville Terre et Mer.

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 30 mai 2018**

**2. 2018/15- VOTE DES SUBVENTIONS 2018**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote une somme de 3 000 euros pour les subventions 2018 qui se répartissent de la façon suivante :

|   |            |
|---|------------|
| AGAPEI  | 100 €      |
| SOUVENIR FRANÇAIS   | 50 €       |
| FONDS DE SOLIDARITE AU LOGEMENT<br>(490 h x 0.60 € en 2018)           | 294 €      |
| FONDS D'AIDE AUX JEUNES EN DIFFICULTE<br>(490 h x 0.23 € en 2018)     | 112.70 €   |
| ASSOCIATION LES AMIS DE SAINT MARTIN<br>D'ANCTOVILLE                  | 100 €      |
| ASSOCIATION POUR LE DON DU SANG<br>BENEVOLE DE LA REGION DE GRANVILLE | 100 €      |
| ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS                                   | 100 €      |
| ASPG (AMICALE DES SAPEURS POMPIERS DE<br>GRANVILLE                    | 150 €      |
| OSE   | 100 €      |
| ASSOCIATION DE CHASSE D'ANCTOVILLE                                    | 100 €      |
| ASSOCIATION LES SOLEXINS DU PAYS<br>GRANVILLAIS                       | 100 €      |
| ASSOCIATION DE CHASSE D'ANCTOVILLE                                    | 100 €      |
| TELETHON  | 200 €      |
| ASSOCIATION POURKOIPETIT  | 200 €      |
| ARTS SOUS LES CLOCHERS  | 600 €      |
| REVES DELEGATION DE LA MANCHE   | 100 €      |
| L'ARCHE DE LEO (payée le 20 04 18 bd 22 mandat 120)                   | 300 €      |
| SOUS-TOTAL  | 2 806.70 € |
| PROVISION   | 193.30 €   |
| TOTAL   | 3 000.00 € |

**3. 2018/16- AVENANT A LA CONVENTION DE PARTENARIAT PRESENCE VERTE**

Madame le Maire informe le Conseil qu'il a reçu un avenant pour l'année 2018 à la convention avec l'association Présence verte des Côtes Normandes que la commune a passé avec cette association par délibération du 17 juin 2011 et lui demande de l'autoriser à signer cet avenant.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer cet avenant pour l'année 2018.

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 30 mai 2018**

**4. QUESTIONS DIVERSES**

**a°) 2018/17- DEMANDE DE REMBOURSEMENT ACOMPTE LOCATION SALLE DES FETES DES 22 ET 23 SEPTEMBRE 2018**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal du courrier du 13 mai dernier, de la personne qui a loué la salle les 22 et 23 septembre 2018 lui demandant de lui rembourser l'acompte qu'elle avait compte tenu de l'annulation de son mariage pour des ennuis de santé.

Compte tenu de ces informations, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- DECIDE de rembourser, à cette personne, l'acompte de 66 € qu'elle avait versé, le 19 février 2018, pour la location de la salle des fêtes les 22 et 23 septembre prochain.

**b°) Remerciement subvention 2017 :** Mme le Maire lit au Conseil Municipal le remerciement du Souvenir Français pour la délibération que la commune leur a attribué en 2017.

**c°) Pique-nique entre voisins :** Mme le Maire informe le Conseil Municipal que ce pique-nique est prévu le dimanche 24 juin prochain à partir de 12 h 00 sur le parking de la mairie.

**d°) PLU :** Mme le Maire informe le Conseil Municipal que le délai de 3 mois pour recevoir les avis des Personnes Publiques Associés et arrivé à son terme. Un commissaire enquêteur a été nommé pour mener l'enquête publique. Elle se déroulera du Lundi 17 septembre au mercredi 17 octobre 2018 à la mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 40 minutes.

à Anctoville sur Boscq, le 4 juin 2018

Le Maire,  
Nadine BUNEL.

